FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-25 DU 31 JANVIER 2000

Autorisant Monsieur BOKO YEKINI HOSSOU AMOUSSA Moussiliou à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Loi 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

Vu le Décret n°97-30 du 29 janvier 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Vu la requête de Monsieur BOKO YEKINI HOSSOU AMOUSSA Moussiliou et l'ensemble des pièces produites ;

Sur rapport du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 janvier 2000 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er. – Monsieur BOKO YEKINI HOSSOU AMOUSSA Moussiliou est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2. – Le présent Décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé BOKO YEKINI HOSSOU AMOUSSA Moussiliou, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 Janvier 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat , chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Kolawolé Antoine IDJI.-

Le garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MAEC 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.